

Placement / PER:

Le PER regroupe tous les dispositifs précédents tel que : PER entreprise, art 83, PERCO, PERP, Madelin Retraite.

L'épargne retraite exprimée en euros ou en unités de compte est transférable sur un PER.

Objectif principal :

- Se constituer un capital pendant sa carrière professionnelle, par des versements libres ou programmés

Produits :

- PER (Plan Epargne Retraite)

Avantages :

- Versements libres ou programmés
- Versements déductibles selon le plafond de 30 890 € utilisable pendant 3 ans
- Libre choix d'utiliser la fiscalité ou non, selon l'objectif recherché de la fiscalité à la sortie
- Lors de la liquidation des droits à la retraite, libre choix de la sortie en rente ou capital
- Grâce à la clause bénéficiaire manuscrite, le capital en phase de capitalisation sera versé aux bénéficiaires en cas de décès

Les grandes compagnies ont pu établir des contrats très compétitifs et répondant à chaque orientation patrimoniale. Seul un bilan patrimonial permettra d'identifier votre situation.